🏢 Assurer la Construction

⌛ 2 jours (15h)
éligible DDA

FADO2J

Fondamentaux de l'assurance Dommages Ouvrage

Objectifs

Maîtriser l'assurance dommages-ouvrage dans son ensemble : cerner son cadre juridique, appréhender la constitution du dossier de souscription, comprendre la mise en jeu des garanties en cas de sinistre.

Programme

1. Le cadre juridique entourant l'assurance DO
Loi Spinetta du 4.01.1978 -et ord 8.06 2005
Ouvrages soumis et personnes assujetties
La réception de l'ouvrage et les garanties légales : GPA, garantie de bon fonctionnement, RC décennale

2. Souscrire l'assurance DO : éviter les pièces de la constitution du dossier
Les pièces administratives et techniques
Le processus de souscription
Focus : le CCRD et la CNR

3. Le périmètre des garanties DO
Garantie obligatoire et complémentaires
Focus : la technique non courante

4. La gestion du sinistre DO
La procédure d'ordre public et la CRAC
De la déclaration à l'indemnisation
La bonne posture en expertise
Focus sur la gestion du recours
L'avenant n°1

Public

Juristes d'entreprise
Professionnels du secteur de l'assurance,
Gestionnaires contrat ou sinistre

Prérequis

Evoluer dans le domaine de l'assurance, de la construction ou de l'immobilier ou avoir suivi "Panorama des garanties en assurance construction"

Moyens pédagogiques

▶️ **en amont** : test de positionnement
⏯️ **durant la formation** :

- support pédagogique remis au stagiaire;
- exposés et aides visuelles (schémas, logigrammes);
- méthodes dynamiques et collaboratives

Modalités

Intra : mini 3 participants ; devis sur demande

Inter : classes virtuelles - **795 € HT par participant**

- **8 et 9 février 2027 :** COMPLET
- **5 et 6 avril 2027**
- **9 et 10 septembre 2027**

♿ parcours accessible aux personnes en situation de handicap.

📝 **renseignements et inscriptions**
06.86.98.87.21 apicheyre@apixel-conseil.com
remplir le formulaire en cliquant ici

🎓 Formation non certifiante, sanctionnée par une attestation de fin de formation
💶 Financement : OPCO ou plan de développement des compétences. Non éligible au CPF